



Université Mouloud Mammeri
de Tizi Ouzou



CONVENTION- CADRE DE COOPERATION

Entre

L'université Mouloud MAMMERRI de Tizi Ouzou

Et

**L'Agence Nationale pour la Promotion et la
Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie**

SOMMAIRE

ARTICLE 01 : Objet de la convention cadre

ARTICLE 02 : Domaines d'application

ARTICLE 03 : Engagements communs des parties

ARTICLE 04 : Comité de suivi et d'évaluation

ARTICLE 05 : Confidentialité

ARTICLE 06 : Modification et Résiliation

ARTICLE 07 : Litiges

ARTICLE 08 : Durée de la convention

ARTICLE 09 : Entrée en vigueur

Entre les soussignés,

L'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, nouvelle ville de Tizi Ouzou, Algérie.

Représentée par son Recteur, **le Professeur Ahmed TESSA** dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'une part,

L'Agence Nationale pour la Promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'Energie, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est sis à 02, rue du Chenoua, Hydra/Alger/Algérie.

Représentée par son **Directeur Général, Monsieur Mohamed Salah BOUZERIBA**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci après dénommée « APRUE »

D'une autre part,

